

Pourquoi pas l'excellence

Etre accueillant(e), c'est exercer une profession dans le secteur de la petite enfance, lequel est en constante évolution. C'est aussi être un(e) vrai(e) professionnel(le) sachant affronter positivement les difficultés qui y sont inhérentes. Elles sont d'ordre administratif mais aussi relationnel. Ceci est d'autant plus vrai que l'accueillant(e) travaille souvent seul(e).

Comment alors accomplir efficacement ce métier sans une formation adéquate et sans pouvoir bénéficier d'un accompagnement professionnel proche de vos réalités? L'ONE, par le biais de ses Agents conseil, veut mettre à votre disposition des outils de travail adaptés, régulièrement mis à jour, pour vous permettre d'optimiser votre travail.

Aujourd'hui, l'exercice d'une profession implique la prise en charge de responsabilités liées à l'existence d'un cadre législatif et administratif de référence. Il vous appartient dès lors de le respecter. Y sont précisées les règles et les procédures à appliquer. Les contacts quotidiens avec les parents des enfants accueillis supposent aussi de mettre en place de bonnes modalités de comportement: elles sont indispensables à votre mission.

L'ONE, via l'intervention de ses Agents conseil, ne peut vous laisser seul(e)s face à ces nombreuses responsabilités. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'opportunité d'une formation initiale étoffée, suivie par les phases successives liées à l'autorisation qui vous sont imposées. Autant d'étapes nécessaires pour que vous soyez capables du meilleur savoir-faire possible et d'un savoir-être tout aussi indispensables!

Par ailleurs, même si ces préalables ont été exécutés parfaitement, les Agents conseils ont imaginé une check-list facile à consulter, élaborée sous forme de brochure de référence, vous aidant à baliser, avec sécurité, votre quotidien.

Ce document, bientôt disponible auprès des Agents conseil, vous permettra, en outre, de comprendre les obligations majeures qui vous incombent et dont voici le rappel. Vous ne pouvez, en effet, ignorer que vous devez:

- souscrire une assurance en responsabilité civile et professionnelle;
- vous inscrire à une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants;
- fournir les preuves de bonne santé physique et psychique pour vous-même et les membres de votre famille, annuellement;
- rédiger et faire respecter le Règlement d'Ordre Intérieur;
- mettre en œuvre le projet d'accueil que vous avez défini et, chemin faisant, le faire évoluer;
- tenir un registre des présences et un dossier administratif pour chacun des enfants accueillis;
- informer l'ONE de tous les changements relatifs à votre activité professionnelle;
- suivre des formations continues en rapport avec votre métier.

Notre souhait!

Puisse l'outil de travail être une base d'informations utiles et sécurisantes à laquelle vous pourrez, en chaque circonstance, vous référer. Sachez aussi que l'ONE et ses Agents conseil sont et seront constamment à vos côtés pour vous aider à obtenir les meilleurs résultats dans l'accomplissement de votre mission!

Patricia COLLARD
Béatrice DUCHESNE
Agents conseil ONE